



## Questions-Réponses

Philippe Martinez,  
Secrétaire général de la CGT

### Macron a laissé entendre qu'il revenait sur l'âge pivot, qu'est-ce que cela va changer ?

*Ce qu'a dit Macron, c'est un non-événement. <<Jouer>> sur le nombre de trimestres qu'il faudra avoir cotisé pour partir en retraite, n'annonce pas une réduction du nombre de trimestres nécessaires, mais plutôt une hausse. Ce qui reviendra à faire partir plus tard les gens à la retraite, quel que soit l'âge auquel ils ont commencé à bosser. Ça ne change rien, c'est de la communication.*

### Y-avait-il besoin de cette réforme des retraites ?

*Notre système a été créé en 1945, entre-temps le monde du travail a changé. Il faut le faire évoluer, tout en gardant son socle, car c'est le modèle le plus juste au monde, basé sur la solidarité. Mais le gouvernement veut le changer complètement. Ce qui nous est proposé, c'est un système individuel dans lequel chacun va travailler pour lui. Aujourd'hui, ce sont les générations au travail qui cotisent pour les générations qui ont travaillé, en prenant en compte les diversités de situation. C'est ça la solidarité ! Je cotise selon mes moyens, je reçois selon mes besoins. Avec la réforme, si on ne cotise pas, on n'a rien...*

### Pourquoi la CGT rejette le système par points ?

*La réforme prévoit une prise en compte de toute la carrière pour calculer le niveau de la pension, au lieu de regarder, comme aujourd'hui, les 25 meilleures années. Plus on élargit le calcul, plus on risque de voir baisser les pensions, notamment pour les carrières hachées. Aujourd'hui, les jeunes commencent par des petits boulots, et ça va compter dans le calcul.*

### Que propose la CGT ?

*Départ de tous et de toutes à taux plein des 60 ans et à 55 voire 50 ans pour les métiers pénibles avec un taux de remplacement de 75 % de la rémunération des meilleures années. C'est pourquoi, il faut réfléchir aux carrières longues et à la pénibilité. On ne répondra pas à ces enjeux en augmentant le nombre de trimestres nécessaires pour partir en retraite à taux plein. Pire, en obligeant les gens à travailler plus longtemps, on va réduire l'espérance de vie. La pénibilité, c'est une question de solidarité. C'est à cela que répondent les régimes spéciaux. Il faut les conserver, même les élargir. Pour tous ceux qui ont des emplois pénibles, travaillent la nuit, il faut compter les trimestres autrement. Avec cette réforme, on essaye aussi d'opposer les cadres aux autres. Pourquoi quelqu'un qui a fait cinq ans d'études ne pourrait pas partir à 60 ans à la retraite, car il n'y a pas que le boulot dans la vie ? La CGT propose qu'une partie des études donne droit à des trimestres.*

### Cette réforme permettra-t-elle plus d'égalité ?

*C'est démagogique de dire que ce système va augmenter les pensions des femmes. Pour cela, il suffit de les payer autant que les hommes pendant qu'elles travaillent. De même, si au lieu d'envoyer les seniors au chômage, on les laissait au boulot, cela permettrait d'avoir des cotisations sociales en plus.*

### Cela suffit-il à régler la question du financement des retraites ?

*Il faut aussi réfléchir à de nouvelles entrées de cotisations, en augmentant les salaires et en supprimant des exonérations de cotisations des employeurs. Vu les dividendes versés aux actionnaires, il ne doit pas y avoir de problème de trésorerie dans les grandes entreprises !*

**ÇA VA  
ÊTRE  
CHAUD!**

**LA CGT VOUS EXPLIQUE  
AVEC MACRON C'EST  
TRAVAILLER PLUS  
POUR GAGNER MOINS**



**drôme**  
26

**la cgt**

union départementale

**REFORME DES RETRAITES  
LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT**

**RÉGIME**

**LES TRIMESTRES  
ET ANNUITÉS** sont  
convertis en points.  
Chaque mois des  
points sont acquis en  
fonction du salaire.

**10 EUROS  
= 1 POINT**

**42**



**Création d'1  
RÉGIME « UNIVERSEL » à POINTS**  
(qui est comme le permis)

Évaluation de la valeur  
des points en fonction  
de la **SITUATION  
DÉMOGRAPHIQUE  
ET ÉCONOMIQUE**  
du pays au moment  
du départ en retraite



**64**

Âge d'équilibre  
ou « âge pivot »  
est l'âge du départ à la  
retraite À TAUX PLEIN,  
à partir de la génération  
de 1963

**66** ans



**65** ans



**64** ans



Année de  
naissance

1963

1975

1987

**PENSIONS**

**Départ à**

**62** ans  
Âge légal

**63** ans

**64** ans  
Âge Pivot

**65** ans

**66** ans

**Décote  
-10 %**

**Décote  
-5 %**

**Pas de  
décote**

**Surcote  
+5 %**

**Surcote  
+10 %**

Aujourd'hui, le calcul des pensions comptabilise les 25 meilleures années de la carrière (ou les 6 dernières mois dans la fonction publique). Ce calcul sera désormais effectué sur **TOUTE** la carrière, **insouhaitées années incluses** (chômage, congés parentaux, temps partiel imposé, etc).

**PLAFOND DES DÉPENSES**

Part du PIB dédiée  
aux retraites



**PIB  
AUJOURD'HUI**

Part des dépenses dédiées à 1,4 %  
maximum, malgré l'augmentation  
du nombre de retraités dans les  
années à venir



**PIB  
DEMAIN**

SEULEMENT  
**0,2 points** DE PLUS

**conséquences**

Disparition des  
régimes spéciaux et  
des départs anticipés  
(sauf pour certaines  
catégories)



Travailler plus longtemps pour  
avoir une pension qui chutera  
de plus en plus (jusqu'à 30 %  
selon la CGT)



Calculer le montant de  
sa retraite à l'avance  
sera impossible

De plus en plus de  
retraités  
+  
Une espérance de  
vie plus longue  
+  
Des recettes qui  
stagnent  
=  
**DES PENSIONS EN  
BAISSE**



L'âge pivot  
sera repoussé  
en fonction de l'évolution  
de l'espérance de vie



Pas d'information sur  
la prise en compte de  
la **PÉNIBILITÉ**



LA NOUVELLE VIE OUVRIÈRE

LE MAGAZINE DES MULTIRÉTRAITÉS

DE LA CGT

nvo.fr

**nvo**

août 2019